


**Cfdt:**

La CFDT vous informe

**Sopra I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

## TOUJOURS PREMIÈRE\*

Grâce à vous, la **CFDT** confirme sa place  
de **premier syndicat de France** :  
plus que jamais engagée à vos côtés !

\* dans le privé, dans la fonction publique et chez les cadres !

### ÉDITORIAL

La **CFDT**, un collectif  
dans le groupe  
Sopra Steria  
et bien au-delà !



**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail  
les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.  
**EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr**



Consultez  
notre  
site



[cfdtsopra.sterria.blogspot.fr](http://cfdtsopra.sterria.blogspot.fr)



**Cfdt:**

La Cfdt vous informe

**Sopra I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

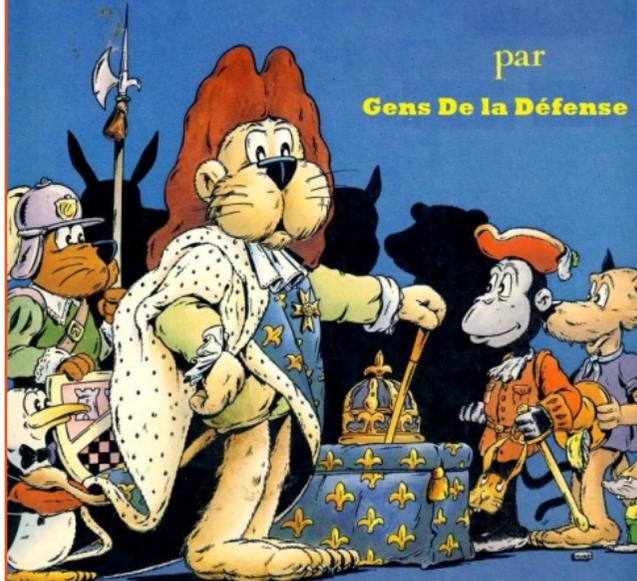
## FABULAT!ON



## TOUJOURS +

**82 500€ à gratter**

### La Direction, le Salarié et le télétravail

par  
**Gens De la Défense**

Editions : la soprasiennne

Un Salarié, effectuant son dur labeur depuis bientôt 15 mois chez lui, demanda à la Direction de lui rembourser quelques suppléments de frais.

« Hé oui, Maître, du chauffage supplémentaire, des cartouches d'encre, des hubs, tout cela grève mon budget mensuel ».

Pour lire la suite,  
suivez le lien !



Faites-vous partie des heureux gagnants du LTI\* ?



\* LTI = LTI Long term Incentives, Plan d'incitation à long terme.

Grattez **ici** pour le découvrir !

**PAGE 2**

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

**Consultez  
notre  
site**cfdtsoprasteria.  
blogspot.fr

Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## LA MENSUELLE

## TÉLÉTRAVAIL

Le SUR-PLACE de la direction

Une **négociation** pour faire quoi ?  
Une **direction** pétrie de certitudes !

## Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre :

La possibilité du télétravail, donnée par le précédent accord, est un des éléments qui a permis de sauver l'entreprise lors de la crise COVID.

La négociation liée au télétravail à Sopra Steria, commencée initialement à Sopra HRS, décalée de nombreuses fois par la direction (pas prête), a enfin démarré, pour toute l'UES (composée de SSG, I2S, SBS et HR).

La direction RH, guidée par la direction opérationnelle, **ne veut écouter ni les enquêtes** (pourtant faites à leur initiative), **ni nos remontées terrain, ni l'expérience** de l'année que nous venons de vivre, préférant **rester sur une logique de télétravail a minima**, à la carte et sans indemnisation réelle des frais engagés.

**Leur proposition : le même accord, avec uniquement 1 jour de télétravail supplémentaire.**

Plus d'informations [ici !](#)



### Le mystère de l'après 9 juin

La direction générale n'a donné ni directive, ni ouvert de négociation pour l'organisation du travail après cette date, que va-t-il se passer...

À suivre [ici !](#)

Les principales revendications de la **CFDT** :

- Une **définition sans ambiguïté** des postes et missions télétravaillables (pour ne pas dépendre de la bonne volonté de quelqu'un ...).
- **3 jours de télétravail par semaine** au choix du salarié (2 jours fixes et 1 jour flottant).
- Une **compensation dépendant du télétravail effectif** : 10€ par jour de télétravail par semaine (1 jour => 10€ par mois, 2 jours => 20€ par mois, 3 jours => 30€ par mois).
- **500€ pour le mobilier d'aménagement** du bureau avec une liste des éléments possibles agrandie et définie.
- Une **nouvelle écriture** du paragraphe sur le télétravail exceptionnel pour se prémunir des abus et une compensation supplémentaire.

Toutes nos revendications [ici !](#)



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



Consultez  
notre  
site



cfdtsopraSteria.  
blogspot.fr





La CFDT vous informe

Sopra I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

## LE SAVIEZ-VOUS ? COMPLÉMENTAIRE SANTÉ !

### Ne perdez pas vos heures de formation "DIF"

Le **30 juin** prochain, toutes les heures DIF (Droit Individuel à la Formation), cumulées par tous les salariés entre 2004 et 2014, non utilisées, et encore disponibles, s'annuleront automatiquement. Pour les conserver et pouvoir en bénéficier, vous devez les transférer.

On vous guide **ici !**

### Besoin de matériel pro ?

L'employeur doit fournir à ses salariés les équipements et outils adaptés à leur activité, nécessaires pour effectuer leur travail quotidien. Le choix des outils de travail n'est pas anodin et incombe à l'employeur.

Premier réflexe : **la demande IT !**  
A défaut, **la note de frais.**

Suivez la **procédure !**

Entourloupe de la direction avec  
**notre Complémentaire Santé !**  
Pour ne pas payer plus,  
choisissez bien votre conjoint !

### Perte de droits pour les conjoints des salariés

Les conjoints de salariés, qui sont eux-mêmes salariés du privé, perdent le droit d'être assurés par notre complémentaire en 1<sup>er</sup> rang et sont donc contraints de prendre une autre complémentaire santé !!!

**Certains ménages vont devoir désormais payer deux complémentaires santé alors qu'ils n'en payaient qu'une jusqu'ici !**

**Pour les autres conjoints, ils sont couverts !** (fonctionnaires, indépendants, retraités, sans emploi, etc.) Normal, notre complémentaire est "famille" : la même cotisation pour le même salaire, qu'on soit célibataire ou avec 4 enfants et conjoint... **Jusqu'à la prochaine décision unilatérale de la direction !**



Suivez le **lien !**



**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria  
Sur **LinkedIn** : cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182  
Suivez-nous et partagez !



Consultez  
notre  
site



cfdtsopraSteria.  
blogspot.fr

